

Le communautarisme, voilà l'ennemi !

par Laurent Bouvet*

Dans le débat très vif qui oppose en France « la République » au « communautarisme » flotte quelque chose d'irréel. Le choc des représentations ignore la complexité sociale. Ni la République, ni les minorités en quête de reconnaissance ne se laissent réduire aux caricatures qui circulent, qu'elles produisent elles-mêmes, et qui amènent les uns et les autres à se livrer à d'étonnants procès en légitimité.

Le terme « communautarisme » est étranger à l'oreille républicaine française. Il ne correspond à aucun de nos repères historiques, juridiques ou philosophiques. Il n'est pas compatible avec la conception que nous nous faisons, collectivement, du lien social et plus largement du vivre-ensemble. Il nous est même difficile de le comprendre et de l'utiliser. Quand on le fait, c'est avec beaucoup de maladresse, de sorte qu'une notion utilisée à tort et à travers vient filtrer la réalité sociale et n'en laisser passer que les aspects les moins acceptables.

Si le communautarisme fait peur, c'est d'abord en raison du contenu identitaire qu'il véhicule : il met en jeu des formes non modernes, voire antimodernes, de prédétermination de l'individu : genre, race, ethnie, religion... En outre, il met en scène des groupes sociaux spécifiques minoritaires mais dont les revendications de reconnaissance renvoient les sociétés auxquelles elles s'adressent à des pages sombres de leur histoire : esclavagisme, ségrégation, colonialisme, domination, exploitation, humiliation, persécution...

Si le communautarisme fait peur c'est aussi parce qu'il implique des types de mobilisation qui échappent très souvent – ne fût-ce que parce que ces groupes n'ont pas de place sur la scène politique classique – aux formes et aux répertoires conventionnels de l'action politique dans les démocraties. Ils se situent hors des partis politiques et des institutions de représentation et de médiation, elles-mêmes fondées sur des critères de « territoire » et de « classe » bien davantage que sur des critères de race, de genre, d'ethnie ou de préférence sexuelle.

Enfin, si le communautarisme fait peur c'est parce qu'il annonce une société dans laquelle l'individu moderne verrait ses choix remplacés ou dictés par ses appartenances identitaires.

Les républicains accusent les communautaristes d'une dérive tribaliste, différentialiste, essentialiste et séparatiste, tandis que les « communautaristes » accusent les républicains d'une hégémonie culturelle, politique et sociale dominatrice, colonisatrice, esclavagiste et sexiste.

Mais le communautarisme tel qu'il a été décrit ici n'est souhaité par personne et n'inspire aucune revendication sérieuse – si ce n'est de la part de quelques groupuscules très vite circonscrits. Et l'imaginaire républicain défendu par les uns et pourfendu par les autres est lui aussi bien loin du réel.

La République entre images et réalités

Le républicanisme à la française s'est toujours adapté, dans sa pratique étatique en particulier, aux nécessités de la démultiplication culturelle du pays et de la société. Il l'a fait notamment pour compenser l'existence de discriminations qui ont toujours existé malgré la pétition universaliste et le caractère « aveugle » aux différences de l'idéal républicain.

Le républicanisme français, s'il fait sans doute exception, se révèle paradoxal dans le rapport de ses principes à la réalité. Il est beaucoup plus souple qu'on ne veut bien le croire face à des situations d'inégalités de traitement. Ainsi existe-t-il depuis longtemps une « discrimination positive » à la française. Sa caractéristique principale, contrairement aux dispositifs d'autres

* Laurent Bouvet est professeur de sciences politiques à l'université de Nice et à Sciences Po. Il a notamment publié *Le Communautarisme. Mythes et réalités*, Lignes de Repères, 2007 et « Le communautarisme : fondement ou aporie de l'identité américaine ? » in P.-A. Taguieff & G. Delanoï, *Le communautarisme : vrai concept et faux problèmes*, Cahiers du CEVIPOF, n° 43, 2005.

pays, notamment aux États-Unis, est de ne pas s'appuyer sur des critères identitaires tels que « l'origine » ou la « race », conformément à l'article 1^{er} de la Constitution, qui dispose que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion » mais sur le « territoire ». Cette discrimination positive à la française concerne des domaines aussi variés que la politique de l'emploi (handicapés, jeunes, femmes, fonction publique...), les règles électorales (parité) ou l'aménagement du territoire (ZEP, ZUS, ZRU, ZFU, statuts territoriaux particuliers en Corse et outre-mer...) selon des modalités et un développement récent variés.

On remarquera aussi que le républicanisme à la française se révèle aussi à l'usage, et au-delà de ses principes affichés, plus fort, c'est-à-dire à la fois efficace et attractif quant à l'intégration des différences. On peut ainsi citer l'exemple bien connu mais toujours significatif des mariages « mixtes » entre un national et un conjoint étranger, mais aussi entre conjoints nationaux d'origines ou de confessions différentes, qui distingue la France d'autres pays européens tels que l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Il faut rappeler que l'une des spécificités françaises, observée tant sur le plan des pratiques culturelles que du point de vue des « violences urbaines », tient à la mixité ethno-raciale constatée aussi bien dans les groupes musicaux (de rap notamment) que dans les groupes d'émeutiers (ce fut le cas en novembre 2005) qui s'assemblent par quartier ou par « cité » plutôt que par origine identitaire et n'hésitent pas à s'en prendre à leurs « semblables ».

Il n'en demeure pas moins qu'une alternative républicanisme/communautariste structure aujourd'hui le débat public français. Ce sont souvent des « communautés » ou des « minorités » apparaissant ou se définissant comme telles qui prescrivent les contours du débat et en fixent l'agenda ; ce peuvent être aussi des politiques réaffirmant la force de l'idéal républicain face à ce qui est présenté comme une dérive.

La « communauté musulmane » existe-t-elle ?

La première question de ce type qui se pose aujourd'hui en France, comme on l'a encore vu récemment à la lumière des débats sur l'identité nationale ou sur la *burqa* lancés par le gouvernement, est celle de l'islam.

Le double caractère minoritaire de la religion et de l'origine ethno-raciale dominante de ceux qui s'en réclament crée en effet une situation très particulière. À la fois parce que l'islam en France est très varié (il réunit des populations originaires, qu'elles soient de nationalité française ou étrangères, de pays arabes du Maghreb comprenant eux-mêmes des minorités, berbérophones par exemple, mais aussi d'Afrique noire et de pays d'Asie, de la Turquie à l'Asie du Sud), et parce qu'il pose un problème à une société issue d'un compromis longuement mûri entre vieille tradition chrétienne (à forte dominante catholique) et forte exigence laïque fondatrice de l'identité républicaine. Ainsi, la confusion, fréquente dans l'espace public, entre musulmans et Arabes n'aide-t-elle pas à lever les obstacles à l'intégration à la République, et notamment à son principe de laïcité, dont témoigne pourtant incessamment la grande majorité des Français et des étrangers musulmans en France (enquêtes, associations, autorités religieuses).

L'une des occasions les plus marquantes de mise en jeu de l'éventualité d'une forme de communautarisme musulman s'est dessinée ces dernières années à partir de la question dite du voile (ou du foulard). Les enjeux de cette question désormais bien connue, depuis son surgissement dans l'actualité, en 1989, jusqu'au vote de la loi sur l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires à l'école en mars 2004 et aujourd'hui à propos de la *burqa*, renvoient bien aux registres de la peur du communautarisme, vu à la fois comme un repli identitaire en dissidence de la société et comme une violation des droits de l'individu (ici les jeunes filles portant le voile ou les femmes portant le voile intégral).

Pourtant, dans cette affaire comme dans d'autres qui défraient régulièrement la chronique médiatique (interdiction de la mixité dans des piscines municipales certains jours, refus de femmes de se faire examiner par un médecin masculin dans les hôpitaux, etc.) d'une société

pourtant perméable aux sirènes d'un multiculturalisme de façade, on perçoit avec difficulté les tentations communautaristes qui toucheraient la « communauté » musulmane. Ce qui est remarquable au contraire, c'est le mélange d'hypocrisie et de bonne conscience des réactions que suscitent de tels événements, notamment de la part des élus et des médias – entre les proclamations d'un absolu respect pour la diversité et l'altérité (comme s'il s'agissait désormais de valeurs intangibles non discutables...) et la défense des droits de la femme, qui servent de paravent à des décisions contradictoires. Alors qu'il suffit, comme l'a montré l'épisode du vote de la loi sur les signes religieux à l'école, d'une position de principe claire et déterminée (*i.e.* pas de voile à l'école) pour réduire à néant les spéculations aussi bien des tenants d'une « ouverture aux autres cultures », qui confine vite à l'acceptation de propos et de pratiques intolérables, que des Cassandre de la destruction de l'identité française et/ou républicaine – qui voient dans la moindre revendication identitaire la fin de la République.

Les tentations communautaristes peuvent bel et bien exister au sein de certaines composantes de l'islam (comme chez Tariq Ramadan ou à l'OUIF), qui n'hésitent pas, dans leur propagande la plus radicale, à prôner la priorité de la loi de Dieu sur celle de la République, mais elles restent marginales, notamment si l'on mesure leur influence non pas aux éclats médiatiques mais aux statistiques relevées de telle ou telle pratique – comme celles qui confirment le tassement des « affaires » de voile dans les écoles de la République depuis la loi de 2004.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement leur identité musulmane que réclament de voir reconnaître la plupart des musulmans en France, mais à la fois, et pour certains plus encore, leur identité d'Arabe ou de « Noir », celle de leur origine ethno- raciale. C'est pourquoi, notamment, la tentative de traitement politique de cette question par l'instauration d'un Conseil français du culte musulman en mai 2003, outre les nombreuses questions de méthode qu'elle soulève (représentativité des organisations, rôle des pays étrangers...), ne règle pas les aspirations à la reconnaissance identitaire de populations que l'on suppose majoritairement musulmanes. Seule une intégration républicaine pleinement assumée (« loi sur le voile ») mais aussi pleinement inclusive (lutte active contre les discriminations, politiques actives de rattrapage social...) peut répondre à une telle demande, et dès lors, sans doute, finir par apaiser les tensions entre « communautés » qui se manifestent à travers des actes de violence ou de dégradation – comme ceux perpétrés, en particulier, contre les membres de la « communauté » juive ces dernières années.